

Cour de France.fr / Art et culture / Architecture et urbanisme / Etudes modernes / Les fiefs parisiens et leurs seigneurs laïcs au XVIIIème siècle

Bernard Quilliet

Les fiefs parisiens et leurs seigneurs laïcs au XVIIIème siècle

Article. Source : Histoire, économie & société

Bernard Quilliet, "Les fiefs parisiens et leurs seigneurs laïcs au XVIIIème siècle ", dans Histoire, économie & société, année 1982, volume 1, numéro 1-4, pp. 565-580.

Extrait de l'article

Comme le rappelle Pierre Lemerrier au début d'un ouvrage depuis longtemps classique, il y avait dans Paris, à côté du Roi, deux seigneurs plus importants que les autres : l'évêque et l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. L'auteur ne précise pas à quel point de vue se manifeste cette importance, mais il pense visiblement à l'étendue des censives. Autre élément de prépondérance : ils sont vingt-cinq seigneurs parisiens, au moins jusqu'en 1674, à avoir justice, censive et voirie, tandis que les autres -un peu plus d'une centaine - ne sont point justiciers. Certains d'entre eux sont vassaux du Roi ; certains le sont de divers seigneurs justiciers parisiens ou non, voire de non-justiciers en se situant au bas d'une pyramide assez complexe ; enfin il y aurait même eu quelques francs-alleux.

Les censives correspondantes pouvaient être assez vastes, ce qui était essentiellement le cas pour les seigneurs justiciers (évêque, abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, Chapitres de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Sainte-Opportune, de la Grande Eglise de Paris, Parloir aux Bourgeois, Hôtel-Dieu, etc.), à quelques exceptions près, comme celle du Bailli du Palais, dont l'étendue était assez modeste. Les fiefs de superficie moyenne ou médiocre, au contraire, appartiennent en général à des seigneurs non justiciers et peuvent ne s'étendre que sur quelques rues, voire sur quelques maisons, mais avec, bien évidemment, une infinie variété dans le détail.

[Lire la suite \(Persée\)](#)